

UBCI- FCP CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 4 095 234 dinars et un résultat net de l'exercice de 415 234 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **l'UBCI Finance** en tant que gestionnaire de **l'UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Finance (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Finance (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2017	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	4 036 371,999	3 207 061,559
	a- Actions et droits rattachés		4 036 371,999	3 207 061,559
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	58 861,672	47 691,163
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		58 861,672	47 691,163
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		4 095 233,671	3 254 752,722
	<u>PASSIF</u>		<u>27 897,020</u>	<u>33 882,532</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	18 594,919	15 817,282
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	9 302,101	18 065,250
	<u>ACTIF NET</u>		<u>4 067 336,651</u>	<u>3 220 870,190</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	4 024 167,188	3 179 013,712
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>43 169,463</u>	<u>41 856,478</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		12,199	-4 003,377
	b- Sommes distribuables de l'exercice		43 157,264	45 859,855
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 095 233,671	3 254 752,722

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2017	31/12/2016
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>123 681,400</u>	<u>127 809,560</u>
	Dividendes		123 681,400	127 809,560
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>123 681,400</u>	<u>127 809,560</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-70 775,835</u>	<u>-60 627,643</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>52 905,565</u>	<u>67 181,917</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-10 574,882	-20 745,168
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>42 330,683</u>	<u>46 436,749</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		826,581	-576,894
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>43 157,264</u>	<u>45 859,855</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-826,581	576,894
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		356 478,670	238 397,251
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		21 936,460	-106 092,418
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-5 512,096	-9 445,182
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>415 233,717</u>	<u>169 296,400</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2017 en (DT)

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>415 233,717</u>	<u>169 296,400</u>
a- Résultat d'exploitation	42 330,683	46 436,749
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	356 478,670	238 397,251
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21 936,460	-106 092,418
d- Frais de négociation de titres	-5 512,096	-9 445,182
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-42 784,056</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>474 016,800</u>	<u>574 444,248</u>
a- Souscriptions	880 463,016	692 901,186
- Capital	915 500,000	757 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-41 857,567	-63 748,217
- Régularisation des sommes distribuables	6 820,583	-1 150,597
b- Rachats	406 446,216	118 456,938
- Capital	427 100,000	133 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-25 708,009	-15 489,314
- Régularisation des sommes distribuables	5 054,225	146,252
VARIATION DE L'ACTIF NET	846 466,461	743 740,648
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	3 220	2 477 129,542
	870,190	
b- En fin de l'exercice	4 067	3 220 870,190
	336,651	
<u>AN5-Nombre de parts</u>		
a- En début de l'exercice	34 698	28 458
b- En fin de l'exercice	39 582	34 698
VALEUR LIQUIDATIVE	102,757	92,825
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	12,00%	6,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Finance.

L'UBCI et l'UBCI Finance ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2017 d'actions et droits rattachés, Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2017	% l'Actif
Actions		<u>3 837 546,742</u>	<u>4 017 544,689</u>	<u>98,10%</u>
ADWYA	40 876	244 245,540	217 501,196	5,31%
ARTES	22 839	139 616,810	141 464,766	3,45%
ATL	100 565	313 111,740	310 745,850	7,59%
ATTIJARI BANK	7 390	193 237,878	269 143,800	6,57%
BIAT	2 176	171 362,908	264 227,328	6,45%
CARTHAGECEMENT	100 000	193 551,100	234 500,000	5,73%
EURO CYCLE	13 600	445 164,570	367 594,400	8,98%
MONOPRIX	26 800	410 200,330	307 422,800	7,51%
SAH	21 500	249 287,270	342 538,000	8,36%
SFBT	19 146	351 173,360	378 037,770	9,23%
SOMOCER	100 000	159 241,460	112 000,000	2,73%
SOTUVER	67 765	258 814,400	348 176,570	8,50%
SOTUVER NG 2018	5 022	20 791,080	24 256,260	0,59%
TLS	11 747	203 760,214	161 720,949	3,95%
TPR	82 000	283 730,680	302 826,000	7,39%
UIB	10 500	200 257,402	235 389,000	5,75%
Droit		<u>18 656,220</u>	<u>18 827,310</u>	<u>0,46%</u>
SAH DA 1/14	17 108	18 647,720	18 818,800	0,46%
SOTUVER DA 2/23	23	8,500	8,510	0,00%
TOTAL		<u>3 856 202,962</u>	<u>4 036 371,999</u>	<u>98,56%</u>

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élèvent au 31-12-2017 à 123 681,400DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2017 au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 259 610,970
Total	1 259 610,970

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2017 au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	786 779,200	808 715,660	21 936,460
TOTAL	786 779,200	808 715,660	21 936,460

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 58 861,672 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	% de l'actif
Disponibilités	58 861,672	47 691,163	1,44%
Total	58 861,672	47 691,163	1,44%

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2017	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	18 594,919	15 817,282
	Frais de gestionnaire	3 718,725	3 162,944
	Frais de dépositaire	928,689	793,150
	Frais des distributeurs	13 947,505	11 861,188

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2017	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	9 302,101	18 065,250
	État, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 208,645	5 607,401
	Redevance CMF	322,502	267,665
	Charges à payer sur l'exercice	6 770,954	12 190,184

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	3 469 800
* Nombre de titres	34 698
* Nombre de porteurs de parts	142
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	915 500
* Nombre de titres émis	9 155
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	427 100
* Nombre de titres rachetés	4 271
<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	3 958 200
* Nombre de titres	39 582
* Nombre de porteurs de parts	162

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à 846 466,461 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2017 est de 39 582 contre 34 698 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2016</u>	<u>3 179 013,712</u>	<u>3 179 013,712</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>915 500,000</u>	<u>915 500,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-427 100,000</u>	<u>-427 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>356 753,476</u>	<u>399 922,939</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	356 478,670	356 478,670
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	21 936,460	21 936,460
- Frais de négociation des titres	-5 512,096	-5 512,096
- Régularisation des sommes non distribuables	-16 149,558	-16 149,558
- Sommes distribuables		43 169,463
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2017</u>	<u>4 024 167,188</u>	<u>4 067 336,651</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2017 s'élèvent à 43 169,463 DT contre 41 856,478 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	12,199	-4 003,377
Résultat d'exploitation	42 330,683	46 436,749
Régularisation du résultat d'exploitation	826,581	-576,894
Total	43 169,463	41 856,478

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	31/12/2017	31/12/2016
CH 1 Charges de gestion des placements	70 775,835	60 627,643
Rémunération du gestionnaire	14 155,181	12 125,536
Rémunération du dépositaire	3 538,802	3 031,400
Rémunération des distributeurs	53 081,852	45 470,707

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2017	31/12/2016
CH 2 Autres charges	10 574,882	20 745,168
Redevance CMF	3 538,802	3 031,400
Services bancaires et assimilés	2 918,880	3 016,306
Abonnement des charges budgétisées	4 117,200	14 697,462

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	4 117,200	14 697,462
Frais bancaires	104,420	238,473
Publication BO CMF (*)	-399,000	499,000
Honoraires CAC	6 720,500	6 720,000
Publication JORT (*)	-4 500,000	4 499,922
ALPHA MENA	2 721,000	2 000,000
Autres (*)	-529,720	740,067

(*) c'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI FINANCE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI FINANCE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UBCI FINANCE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	3,125	3,683	3,030
Charges de gestion des placements	-1,788	-1,747	-1,659
Revenu net des placements	1,337	1,936	1,371
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,267	-0,598	-0,457
Résultat d'exploitation	1,069	1,338	0,915
Régularisation du résultat d'exploitation	0,021	-0,017	-1,030
Somme distribuables de l'exercice	1,090	1,322	-0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	9,006	6,871	-14,573
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,554	-3,058	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,139	-0,272	-0,433
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	9,421	3,541	-15,565
Résultat net de l'exercice	10,490	4,879	-14,651
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	9,421	3,541	-15,565
Régularisation du résultat non distribuable	0,627	0,917	2,726
Sommes non distribuables de l'exercice	10,048	4,458	-12,840
Distribution de dividendes	1,206	0,000	0,000
Valeur liquidative	102,757	92,825	87,045
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,30%	0,69%	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,20%	1,53%	1,41%
Actif net moyen	3 539 463,525	3 030 097,838	1 842 456,619
Nombre de parts	39 582	34 698	28 458